



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

**20
22**

Conditions générales de ventes

Article 1. Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent aux ventes de tous les produits proposés par la société ASCOMAT (ci-après les « Produits »), société par actions simplifiée à associé unique au capital de 70 000 €, dont le siège social est sis 309 rue Alphonse Gourju 38140 Apprieu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 382 869 675 (ci-après la « Société »), à tout acheteur professionnel (ci-après le « Client »).

Les Conditions Générales sont applicables à compter du 01/01/2021 dans leur intégralité à toutes les ventes livrables au Client.

Les présentes stipulations prévalent sur toutes propositions ou accords antérieurs, ainsi que sur toutes autres communications relatives à l'opération de vente considérée.

La vente des Produits par la Société est régie par les dispositions des articles 1582 et suivants du Code civil, sous réserve des stipulations contractuelles figurant dans les Conditions Générales.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes serait réputée ou déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur.

Article 2. Opposabilité des Conditions Générales

Les Conditions Générales sont rendues opposables dans leur totalité au Client, notamment s'agissant des tarifs et des conditions de vente des Produits, au sens des dispositions du Code de commerce, par leur communication au Client, selon le mode de commande de celui-ci.

Si le Client passe ses commandes par l'intermédiaire d'un système informatique, il acceptera d'être soumis à la dernière version en vigueur des Conditions Générales en cochant une case à cet effet dans le processus de commande informatique après avoir pu accéder à un lien ou un fichier au format PDF permettant de les consulter et de les conserver sur un support durable ou permettant d'accéder à un tel support durable.

Si, le Client passe ses commandes par courriel ou de toute autre manière la version des Conditions Générales opposable au Client sera la dernière version communiquée sur tout support durable par la Société, par écrit, y compris annexe de tout document fourni par la Société au Client, tels que les factures ou les bons de commande ou par simple référence, ou par courriel, dès lors qu'un lien ou un fichier joint au format PDF renvoie à une possibilité de les consulter ou de les conserver sur un support durable ou permettant d'accéder à un tel support durable.

Par ailleurs, la dernière version en vigueur des Conditions Générales sera considérée comme communiquée dès lors que la Société publie sur le site internet les Conditions Générales en vigueur, accessibles par le Client à tout moment, sous réserve de mentionner la disponibilité en ligne et l'adresse internet sur le bon de commande ou toute correspondance adressée au Client, et d'inclure notamment dans les courriels un pied de page « conditions générales de vente accessibles sur www.ascomat.com ».

En conséquence, toute commande passée à la Société emporte acceptation entière et sans réserve par le Client des Conditions Générales en vigueur au jour de la commande et rendues opposables selon les modalités précisées aux alinéas précédents, qui constituent le socle unique de la négociation commerciale, conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce.

Toute modification aux Conditions Générales proposée par le Client est inopposable à la Société.

La Société et le Client pourront conclure des conditions particulières de vente, lesquelles ne pourront prévaloir sur les Conditions Générales que sous réserve de l'acceptation entière et expresse de la Société, à défaut de quoi le Client ne pourra invoquer l'opposabilité de conditions particulières contre la Société.

Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites Conditions Générales.

Article 3. Commandes

Toute commande de Produits réalisée par le Client emporte acceptation des Conditions Générales en vigueur au jour de la commande et rendues opposables au Client selon les modalités précisées à l'article 2 ci-dessus.

La vente de Produits est valablement formée dès confirmation par la Société de la commande passée par le Client, lorsque celle-ci est directement passée par courriel ou le cas échéant via le système informatique mis en place par la Société.

La Société ne dispose pas de possibilité de connaître chez ses propres fournisseurs les cas d'indisponibilité de tout ou partie des Produits objet de la commande du Client.

Le Client accepte que la vente ne portera alors que sur les Produits disponibles au jour de l'émission du bon de livraison de la commande.

Le bon de livraison comportera les Produits effectivement livrés et seuls les Produits listés sur le bon de livraison seront facturés au Client.

Dans l'éventualité où certains Produits n'auraient pas pu être livrés, la partie des Produits non livrée fera l'objet d'un report automatique par la Société sur la prochaine commande du Client, qui accepte que ces Produits soient alors facturés dans le bon de livraison de la commande suivante du Client.

En cas de commande passée par le biais d'un système informatisé, il est expressément stipulé, conformément à l'article 1127-3 du Code civil, qu'aucune commande ne sera soumise aux dispositions des articles 1127-1 et suivants du Code civil.

La Société se réserve le droit de refuser, conditionner ou suspendre l'exécution de toute commande dans l'hypothèse où le Client n'aurait pas exécuté tout ou partie des obligations lui incombant en application des présentes, tant au titre de la commande considérée qu'au titre de commandes précédentes, et cela jusqu'à ce que le Client ait effectivement remédié à son inexécution.

En outre, conformément à l'article 1220 du Code civil, la Société pourra suspendre l'exécution de toute commande dès lors qu'il est manifeste que le Client ne s'exécute pas à l'échéance, une telle suspension devant être notifiée au Client dans les meilleurs délais.

Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé.

Aucune annulation de commande ne sera acceptée, sauf accord préalable écrit de la Société.

Le Client est le seul responsable de ses prévisions et des quantités commandées, et la Société n'assumera aucune conséquence financière ou autre des commandes passées par le Client qui se révéleraient supérieures à ses prévisions. En particulier, aucune marchandise ne sera reprise à ce titre par la Société.

Conditions générales de ventes

Article 4. Prix et conditions de paiement

Les Produits sont fournis aux prix en vigueur au jour de la passation de la commande. Les prix sont exprimés en euros, nets de toutes taxes, et notamment mais pas uniquement, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, de tous droits de douanes, impositions, redevances ou contributions, ainsi que de tous frais ou charges, tels que notamment, mais pas uniquement, frais de transport ou d'assurance, qui demeurent à la charge du Client.

Sauf indications contraires et écrites de la Société, le prix est payable dans le délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.

Sauf acceptation écrite de la Société d'un autre mode de paiement, les factures seront payées par lettre de change relevée directe. Tout effet de commerce établi par le Client, en règlement des factures, revenu impayé entraînera l'application d'une indemnité forfaitaire de 30 euros H.T par effet impayé.

Le Client accepte qu'en cas de paiement à une date antérieure à celle prévue ci-dessus par les Conditions Générales ne donnera pas lieu à un escompte.

Seul le règlement à l'échéance convenue est libératoire. En cas de non-paiement d'une facture émise à son échéance, la somme due sera de plein droit productrice d'intérêts à un taux correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, à compter de la date d'échéance jusqu'à son paiement effectif. L'intérêt payé par le Client ne pourra en aucun cas être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. Par ailleurs, le Client sera de plein droit redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros par relance ou d'un montant supérieur sur justification des frais de recouvrement effectivement engagés.

Par ailleurs, le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet dans les quinze (15) jours rendrait immédiatement exigible l'ensemble des autres factures émises au Client.

Les réductions et remises éventuelles accordées par la Société au Client sont calculées hors droits et hors promotions, frais de transport, de communication, et de publicité, sur la base des chiffres d'affaires facturés au Client.

En aucun cas les paiements ne peuvent faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur.

En cas de défaut de paiement d'une seule facture, la Société aura la possibilité de suspendre la livraison des commandes en cours, jusqu'au complet paiement des sommes dues, et d'exiger un paiement comptant pour toutes commandes en cours et à venir. A défaut, le Client devra constituer au profit de la Société toute garantie qui lui serait demandée par cette dernière couvrant le montant de son encours et ses nouvelles commandes.

S'il apparaîtrait par ailleurs que le Client ne pourra manifestement pas satisfaire à son obligation essentielle de paiement du prix à son échéance, la Société pourra par anticipation lui opposer une exception d'inexécution.

Article 5. Livraison

Article 5.1 Modalités

Le transport est effectué à la charge du Client et les Produits sont livrés par un transporteur choisi par la Société

A défaut pour le Client de prendre en charge dans le délai dix (10) jours prévu ci-dessus l'enlèvement et le transport des Produits, la Société pourra appliquer des frais de stockage et de gardiennage d'un montant de 100€/semaine.

Le Client devra prévoir, dans son aménagement, un accès spécifique au transporteur des Produits.

Le Client s'engage à prendre toutes mesures nécessaires à la bonne conservation des Produits, et notamment à respecter toutes les mesures d'hygiène et de sécurité nécessaires à la préservation des Produits.

Article 5.2 Délais

Les livraisons seront opérées dans les délais précisés pour chaque produit à la passation de la commande.

Les livraisons seront opérées dans leur ordre d'arrivée.

Les délais de livraison qui pourraient le cas échéant être indiqués par la Société sont donnés à titre purement indicatif et constituent une obligation de moyen. Le non-respect des délais de livraison indiqués ne pourra entraîner la résolution de la vente, le Client ne pouvant réclamer des pénalités, intérêts de retard ou dommages et intérêts à ce titre, dès lors que la livraison intervient dans un délai raisonnable.

La Société ne saurait en aucune manière être tenue responsable en cas de non-respect du délai de livraison du fait de la survenance d'un événement de force majeure, défini aux présentes comme, cette liste n'étant pas limitative : tout désastre naturel, fait du Prince, guerre, état d'urgence ou besoins de la défense nationale, émeute, insurrection, incendie, explosion, inondation, épidémie, accident, retard de fournisseurs, dysfonctionnement de machines ou d'équipement, grève, fermeture d'usine ou tout autre conflit social (qu'il concerne ou non les travailleurs d'une des parties), entrave ou retard en matière de transport ou d'approvisionnement en matières premières adéquates, ou hausse importante du prix de ces matières premières, ou inexécution ou exécution tardive par un tiers de ses obligations.

Article 5.3 Vérifications du Client

Il appartient au Client de vérifier avec le plus grand soin, à l'arrivée des Produits, l'état et la qualité des dits Produits, leur quantité et leur conformité au bon de livraison et à la commande, l'absence d'anomalies apparentes, puis de dater et signer le bon de livraison après y avoir indiqué qu'il a bien vérifié la marchandise, ainsi que les éventuelles réserves.

En cas de non-conformité des Produits aux spécifications mentionnées dans le bon de livraison ou en cas d'avarie, le Client est tenu de faire toutes constatations nécessaires au moment de la réception des Produits et d'indiquer ses réserves à la Société sur le bon de livraison, daté et signé par le Client, et d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les soixante-douze (72) heures qui suivent la réception des Produits.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée passé ce délai.

Dans l'hypothèse où le Client constaterait une non-conformité, les Produits livrés devront impérativement être tenus à la disposition de la Société, dans le respect des règles de conservation.

La Société n'est pas responsable des défauts ou anomalies qui seraient la conséquence de conditions de stockage ou de conservation des Produits, après leur livraison, incompatibles avec leur nature, notamment selon les règles d'hygiène et de sécurité propres aux Produits. En toute hypothèse, aucune indemnisation éventuellement due par la Société ne pourrait être supérieure au prix de vente par la Société des Produits en cause.

Le Client devra, dans l'hypothèse d'un vice caché affectant les Produits, dont il aurait été informé par un client, en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 72 heures suivant la découverte du vice caché.

A défaut, le Client sera présumé avoir renoncé à toute action à l'encontre de la Société.

Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.

Conditions générales de ventes

Les Produits vendus demeurent la propriété de la Société jusqu'au paiement intégral des factures, conformément aux articles 2367 à 2372 du Code civil. A cet égard, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la remise d'un chèque bancaire ou postal ou de tout titre créant une obligation de payer.

Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par la Société. Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, tous les risques afférents aux Produits vendus sont à la charge du Client dès acceptation des Produits à la livraison.

Si les Produits, objet de la réserve de propriété, ont été revendus par le Client, la créance de la Société sera automatiquement transportée sur la créance du prix des Produits ainsi vendus par le Client.

Article 5.4 Retour

Aucune contestation relative à la conformité des Produits livrés et aucun retour des Produits ne sera possible en cas de réception sans réserve des dits Produits par le Client.

Aucun retour de Produits ne sera possible en l'absence d'accord préalable et écrit de la Société.

Les Produits renvoyés devront être accompagnés d'un bon de retour à joindre au colis.

Tout retour de Produits accepté par la Société entraîne l'établissement d'un avoir au profit du Client, correspondant à la valeur des Produits retournés, après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés.

Les frais et les risques du retour des Produits sont à la charge du Client, sauf si le défaut de conformité est imputable à la Société.

En cas de retour, les Produits devront être restitués dans leur emballage ou conditionnement d'origine.

Ils devront être retournés dans un délai de 48 heures à compter de l'accord préalable et écrit de la Société pour le retour des produits.

Article 5.5 Rappel de Produits

Si des Produits comportent une malfaçon de fabrication, ils feront l'objet d'un rappel par le fournisseur concerné par le Produit défectueux. Ce dernier informera par écrit le Client de la malfaçon. Il s'agit par conséquent d'une reprise à première demande.

Le Client s'engage à retirer lesdits Produits de la vente, à compter de la réception du courrier du fournisseur et à les lui renvoyer dans un délai maximum de 15 (quinze) jours à compter de la même date. La Société prendra à sa charge les frais de transport des produits. Il procédera à l'examen de ladite malfaçon et décidera de remplacer ou de substituer les produits défectueux.

De même, le Client s'engage à retourner à la Société tout produit défectueux qu'il viendrait à constater.

Article 6. Transfert des risques et transfert de propriété

Le Client cède dès à présent à la Société toutes créances qui naîtraient de la revente des Produits impayés sous réserve de propriété.

En cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire du Client, les Produits, et emballages des Produits, pourront être revendiqués, conformément aux dispositions légales et /ou réglementaires en vigueur.

En cas de non-paiement partiel ou total, les Produits en stock seront réputés correspondre aux créances impayées. Conformément aux articles L.624-9 et L.624-16 du Code de commerce, nonobstant toute clause contraire, la présente clause de réserve de propriété est acceptée par le Client.

La Société est d'ores et déjà autorisé par le Client qui accepte, à faire dresser un inventaire et/ou mettre sous séquestre les Produits impayés détenues par lui. Tous acomptes antérieurement payés resteront acquis, dans leur totalité, à la Société à titre de clause pénale. La Société, ou le dépositaire éventuel des Produits, autorise expressément la Société, ou toute autre personne désignée par cette dernière, à visiter les lieux et les dépendances dans lesquels sont entreposées les marchandises. Le Client accepte que la Société puisse apposer toute marque permettant l'identification des Produits de la Société.

Le Client sera ainsi tenu pour seul responsable de tous les risques de détérioration, de perte, de destruction partielle ou totale, quelle que soit la cause du dommage, même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure. Le Client devra en conséquence assurer les Produits sous réserve de propriété, stipuler dans la police d'assurance que toute indemnité sera payée directement à la Société et fournir à la Société, à sa première demande, toute justification de l'assurance ainsi souscrite.

Le Client s'oblige à informer tout tiers, notamment en cas de saisie, du fait que les Produits sous clause de réserve de propriété appartiennent à la Société, et à informer le Société immédiatement de toute saisie ou opération similaire.

En cas de non-paiement de tout ou partie des sommes dues à l'échéance prévue, la Société pourra demander la restitution des Produits. En cas de refus, la Société se réserve le droit de demander au Président du Tribunal compétent du lieu de stockage, statuant en référé, la remise des Produits, et éventuellement la désignation d'un séquestre qui constate et fixe sa valeur.

Article 7. Recours contre le transporteur

Les entreprises de transport et de livraison étant seules responsables des avaries, pertes, ou dommages pouvant intervenir pendant le transport, conformément aux stipulations de l'article 7 des Conditions Générales, et la Société ne fournissant aucune garantie à ce titre, il appartient au Client de faire valoir elle-même leurs droits contre les transporteurs.

Article 8. Confidentialité

Le Client reconnaît que dans le cadre de l'exécution des relations commerciale avec la Société, il peut se voir confier des informations confidentielles de nature technique, commerciale, marketing, financière ou relatives à des éléments auxquels des droits de propriété intellectuelle sont attachés. Cette liste n'est toutefois pas limitative. Ces informations ne devront pas, d'une quelconque façon, être divulguées à des tiers. Les documents confidentiels demeurent la propriété de la Société.

Le Client garantit la confidentialité des informations, de quelque nature qu'elles soient, écrites ou orales, dont il aurait connaissance dans le cadre de l'exécution de leurs relations commerciales et s'interdit de les communiquer aux personnes autres que celles qui ont qualité pour en connaître, sous peine de devoir en réparer le préjudice subi.

Les informations couvertes par la présente obligation de confidentialité incluent notamment les formules, spécifications, méthodes de transformation et de production, secrets commerciaux afférents à la vente des marchandises

Le Client n'effectuera aucune copie des informations confidentielles pour son propre compte et n'autorisera personne à en effectuer.

Article 9. Propriété intellectuelle

Le simple fait d'acheter des Produits auprès de la Société ne confère aucun droit au Client sur les marques appartenant à la Société ou à des tiers. Dès lors, le Client ne dispose d'aucun droit sur les marques, brevets, dessins et modèles, signes distinctifs, droits d'auteurs, logiciels, études, travaux ou tous documents, écrits ou électroniques, de la Société, ou de toute autre société appartenant au groupe auquel appartient la Société.

Conditions générales de ventes

Le Client s'interdit donc notamment de réaliser tout acte pouvant être qualifié de contrefaçon, de déposer toute marque, brevet, dessins ou modèles pouvant être considéré comme contrefacteur, d'utiliser les marques, brevets, dessins et modèles ou signes distinctifs comme enseigne, dans sa devanture, sur ses documents ou encore sur son site Internet et d'une manière générale sur tout support de communication qu'elle utiliserait. A l'exception des personnes, physiques ou morales, qui auraient conclu avec la Société une licence relative à toute marque dont la Société serait titulaire ou licenciée, ou tout contrat comportant une licence de ces mêmes marques, il est strictement interdit à tout acheteur de Produits de revendre lesdits Produits en utilisant cette marque notamment à titre d'enseigne, ou toute autre marque qui appartiendrait à la Société ou dont celle-ci aurait l'usage, sauf accord expresse de la Société. Cette interdiction est sans limitation de durée et pour le monde entier.

Article 10. Responsabilité de la Société

La Société est soumise au titre des présentes à une obligation de moyens. La responsabilité de la Société est limitée à la seule fourniture des Produits au Client. La Société ne sera en aucun cas tenue au titre de la garantie d'éviction, si ce n'est de son fait personnel, ni ne sera responsable des vices cachés des Produits.

En outre, le Client devra laisser à la Société toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices. Si les vices ou anomalies sont avérés, le Client pourra obtenir le remplacement ou le remboursement des Produits au choix de la Société, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

En aucun cas des dommages et intérêts à quelque titre que ce soit ne peuvent être réclamés à la Société pour manque à gagner ou au titre d'un préjudice commercial ou autre préjudice indirect tel que perte de matière, perte d'exploitation, ou indemnité de retard.

En aucun cas la Société ne pourra être tenue responsable de dommages dus à l'inexécution par le Client de ses obligations, de dommages indirects ou immatériels, de dommages liés à un retard de livraison, un manquement ou une avarie, de dommages liés à une non-conformité aux besoins du Client et/ou de dommages dus à une cause indépendante de la volonté de la Société, notamment à un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou à un cas de force majeure. Dans tous les cas précédemment indiqués, le paiement intégral des Produits restera dû sans pouvoir donner lieu à un quelconque remboursement.

Par ailleurs, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée si les Produits ont été transportés dans des conditions, anormales ou incompatibles avec la nature du Produit, en cas de recours à un transporteur indépendant de la Société.

La responsabilité de la Société ne saurait par ailleurs être engagée pour tous les inconvénients et dommages inhérents à l'utilisation du service informatique qui serait le cas échéant mis en place par la Société, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique ou tout autre cas de force majeure ou cas fortuit, dans la mesure où le Client aura la possibilité de passer ses commandes par courriel ou de toute autre manière indiquée par la Société.

Article 11. Obligations du Client

Le Client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques des Produits, et avoir, sous sa propre responsabilité et en fonction de besoins de ses clients, porté son choix sur les Produits proposés par la Société.

Le Client reconnaît et accepte que lors du transport, devant être effectué dans les meilleurs délais, les Produits doivent être chargés dans des véhicules bâchés, fermés, respectant les conditions d'hygiène de la profession, de manière à être protégées contre les chocs, la poussière, la saleté, les mauvaises odeurs, le soleil et les intempéries.

Le Client s'engage à ce que les Produits soient stockés dans un entrepôt, permettant la bonne conservation des Produits, devant par exemple être à l'abri du soleil, du gel et de la pluie, ainsi que des gaz d'échappement.

Article 12. Réclamations

Le Client doit adresser ses éventuelles réclamations par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Parc d'activités Bièvre Dauphine 309 rue Alphonse Gourju 38140 Apprieu, ou par courriel à l'adresse suivante : info@ascomat.com, en rappelant le numéro et la date de la commande.

Article 13. Données personnelles

Les présentes Conditions Générales sont soumises aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à celles de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à tout autre réglementation applicable en la matière qui viendrait les compléter ou s'y substituer ultérieurement.

La Société s'engage à ne divulguer aucune information personnelle à un tiers sans l'autorisation du Client, sous réserve des communications qui pourraient lui être imposées par la loi, la réglementation ou les tribunaux et sous réserve de toutes les communications aux autres sociétés du groupe auquel appartiendrait la Société, c'est-à-dire toute société, directement ou indirectement contrôlée par la Société, contrôlant directement ou indirectement la Société ou qui seraient contrôlées, directement ou indirectement, par toute personne physique ou morale contrôlant, directement ou indirectement la Société, la notion de contrôle étant ici définie selon les termes de l'article L. 233-3 du Code de commerce, le Client autorisant expressément lesdites communications.

Les données personnelles pourront être utilisées par la Société ou toute autre société du groupe auquel appartiendrait la Société pour informer le Client sur des événements particuliers sur le site internet de la Société, sur les nouveaux Produits, etc. Le Client pourra accepter de recevoir des courriels ou SMS provenant de la Société (newsletter ou autres), ou faire connaître son intention de ne pas recevoir de courriels ou de SMS de nature commerciale ou promotionnelle de la part de la Société, autres que les courriels ou SMS directement liés à sa commande.

Les données du Client sont conservées pour la durée de la relation commerciale qui le lie à la Société et, au-delà, pour une durée de 3 ans à des fins commerciales, ainsi qu'à des fins de preuve et d'obligations comptables, pour une durée n'excédant pas les délais de prescription légale applicables.

Pour les traitements réalisés par et/ou pour le compte de la Société, le Client dispose, au besoin après communication d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal du Client, d'un droit d'accès, le cas échéant de portabilité, de modification, de limitation, et de suppression des données le concernant ainsi que d'un droit d'opposition, éventuellement sous réserve de motifs légitimes et impérieux, au traitement de ces données. Il peut également définir des directives relatives au sort de ses données personnelles en cas de décès. Ces droits peuvent être exercés directement auprès de la Société par courrier électronique à l'adresse: info@ascomat.com ou par courrier simple à l'adresse suivante :Parc d'activités Bièvre Dauphine 309 rue Alphonse Gourju 38140 Apprieu. Le Client bénéficie enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Article 14. Droit applicable

Le présent contrat est, pour sa validité, son interprétation et son exécution soumis à la loi française.

Article 15. Règlement des litiges et attribution de compétence

Tous les litiges à naître des présentes Conditions Générales, relativement à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur inexécution, ou à son occasion relèveront de la compétence exclusive des juridictions de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou connexe, et y compris en matière de référé.

Les paiements à titre quelconque, ou acceptations de règlements par la Société, n'opèrent ni novation, ni dérogation à la clause attributive de juridiction.